

**Syndicat Intercommunal  
du Service Public de l'Eau  
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
du 19 mars 2024**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le 19 mars 2024, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

**Date de la convocation :** 12 mars 2024

**Date de l'affichage :** 12 mars 2024

**Nombre de membres en exercice :** 23

**Nombre de membres présents :** 18

**Etaient présents :** PASCAL Florent, ECLERCY Bernard, DOLADILLE Monique, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, AYGLON Philippe, AUBERT Julien, ROGIER Olivier, CHRISTMANN Eric, LE ROUX Thierry, GIRARD Hervé, GOUNON Lauriane, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, FAUCUIT Georges, MICHEL Jean-Marc, LAURENT Josy, THIBON Hubert.

**Etaient excusés :** MERCIER Jean-Claude (pouvoir à Bernard ECLERCY), PRADIER Éric, ANDRIEU Jean-Pierre, LAPIERRE Marie-Jeanne (pouvoir à Jean-Marc MICHEL).

**Etaient absents :** TOUREL Jean-Luc,

**Participaient à la réunion :** Aline LARRIEU ARGUILLE, Nadège GERMA, Hervé DEWEZ RICHON

**Secrétaire de séance :** Julien AUBERT

**Objet : Alimentation de nouveaux quartiers sur la Commune de Malbosc, fixation d'un tarif forfaitaire de raccordement au réseau public d'eau potable**

**CS202403002**

Le Président rappelle que Le Comité Syndical par délibération CS202207002 fixait à 500 € HT le forfait fixe de branchement au réseau d'eau potable alors que toute la communication qui a été faite depuis le démarrage du projet indiquait un forfait à 500 € TTC.

Le Président propose de corriger la délibération indiquant que le prix du forfait s'élève à 500 € TTC.

**Décision :**

Après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical approuve la proposition du Président de fixer le forfait de branchement au réseau d'eau potable dans le cadre du chantier d'alimentation de nouveaux quartiers sur la commune de Malbosc à 500,00 € TTC et retire la délibération CS202207002.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme à Les Vans,

Le Président,

Jean-Marc MICHEL.



The image shows a blue ink signature and an official circular stamp. The stamp contains the text: 'SERVICE PUBLIC DE L'EAU EN CEVENNES', 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL', and 'S.I.S.P.E.C.'.